

L'ECHO BEGADANAIS

LE MAGAZINE DE MA COMMUNE

Numéro 30



SOMMAIRE :

Le mot du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la séance du 10/12/21

Extrait de la séance du 19/01/22

Extrait de la séance du 23/02/22

Extrait de la séance du 23/03/22

VIVRE ENSEMBLE

À l'École :

Kermesse de fin d'année

Inscription rentrée 2022

Manifestations passées

Repas des Aînés

Cérémonie du 8 Mai

Manifestations à venir

Vide grenier Port de By

Elections législatives

Reprise des activités associatives

Fête de la Saint-Jean

Fête du Port de By

Forum des associations

ACTUALITES

Fleurissement du bourg

Travaux place du foyer rural

Animaux errants

PRATIQUE

Ecocitoyenneté ... un geste quotidien

Calendrier des lotos

Bégadanaï, Bégadanaïses, Chers amis,

Lors de la dernière parution du bulletin municipal, j'appelais de tous mes vœux à un retour à une vie normale avec la sortie de la crise sanitaire. Même si elle semble s'éloigner, l'actualité du début d'année a été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine aux portes de l'Europe et de notre pays. Une crise en suit malheureusement une autre, d'un autre genre mais qui impacte une nouvelle fois notre quotidien, notre regard sur le monde et nous rappelle la fragilité de la paix au moment où nous rendons hommage aux soldats morts au combat à travers différents conflits. Bien-sûr nous sommes privilégiés au regard des populations civiles confrontées directement aux affres d'une guerre toujours meurtrière et nous ne devons pas l'oublier pour continuer notre chemin malgré tout.

Il y a quelques semaines, un scrutin majeur, temps fort de notre démocratie, se tenait à travers tout le pays et fort est de constater que la population du village attachée aux valeurs républicaines s'est rendue massivement aux urnes pour exprimer ses choix avec une participation de plus de 78 %, loin des 28 % d'abstention nationale. Au mois de juin un autre scrutin pour le renouvellement de l'assemblée nationale se tiendra de nouveau.

Nos préoccupations rurales et de proximité au service de tous nous ont conduits à la préparation d'un budget 2022 toujours bien maîtrisé et tourné principalement vers la rénovation énergétique des bâtiments. Comme nous l'annonçons dans notre bulletin de janvier, le plus gros chantier d'investissement sera tourné vers l'école avec la réfection d'une grosse partie des toitures et des menuiseries durant l'été. Le parc informatique de l'école et de la mairie sera renouvelé. A l'extérieur, vous avez certainement noté le début de l'aménagement de la place du foyer rural et malgré les critiques entendues, il s'agit d'offrir un cadre convivial à cette place et mettre fin aux « embouteillages » de stationnement à cet endroit. Un grand espace de stationnement est toujours disponible derrière la mairie à quelques pas supplémentaires seulement. Des travaux de voirie sont également prévus. Enfin, vous avez probablement remarqué l'avancée des travaux de restauration de la chapelle du cimetière qui accueillera d'ici quelques mois un columbarium.

Des projets, il n'en manque pas ... et malgré la baisse des dotations, nous espérons poursuivre notre engagement en matière d'entretien, de mise en valeur de notre commune pour assurer l'avenir et offrir aux habitants un cadre de vie toujours plus agréable.

Le printemps déjà bien entamé va laisser place d'ici quelques semaines à l'été, synonyme de vacances et de détente bien méritées pour chacun d'entre vous. Je vous souhaite de profiter de bons moments en famille et entre amis et vous donne rendez-vous dans quelques mois.

Bien à vous,

Jean-Robert DUHET, Maire

20/05/22



Extrait conseil municipal du 10/12/21

Location foyer rural : Le conseil municipal a décidé d'appliquer le tarif suivant pour 2022. Pour les particuliers de Bégadan : 200€ avec un versement de 25% d'arrhes et une caution de 1 000€. Pour les associations, entreprises et particuliers extérieurs : 400€ avec un versement de 25% d'arrhes et une caution de 1 000€.

Location salle associative : Cette salle ne peut être louée qu'aux bégadanaïses et aux membres des associations communales pour des repas d'un maximum de 50 personnes. Le tarif sera de 80€ avec un dépôt de caution de 500€.

Mise à disposition de la maison éclusière à une association pour 2022 : Le conseil municipal accepte de louer la maison éclusière à l'association «la chouette Asso» pour dispenser des cours de yoga le mercredi soir de 18h00 à 19h15 du 5 janvier à fin juin 2022.

Tarifs 2022 pour les concessions du cimetière : Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant à compter du 1er janvier 2022 : 100€/m² pour les concessions temporaires (6 ans), 150€/m² pour les concessions d'une durée de 30 ans, 200€/m² pour les concessions d'une durée de 50 ans.

Droit de place : Le droit de place est fixé à 2,00€/m² pour l'année 2022.

Procédure de marché public pour les travaux de rénovation énergétique de l'école : Le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 150 000€ HT, le conseil autorise Mr Le Maire à passer un marché public pour consulter des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de rénovation énergétique.

Syndicat des bassins versants : Mr Didier Teynac informe les membres du conseil qu'un chemin de randonnées sera mis en place prochainement à l'initiative du syndicat des bassins versants qui partira de la sortie du village de By, passera par le bas de la Clare et ressortira au bout de la digue.

Extrait conseil municipal du 19/01/22

Vente d'un terrain : Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à faire les démarches nécessaires pour aboutir à la vente d'un terrain communal de 885m² situé 10 rue du Bourg.

Restauration de la chapelle du cimetière et réalisation d'un columbarium : Dans la poursuite de la restructuration du cimetière et compte-tenu des demandes qui arrivent en mairie, le conseil décide de demander des subventions pour la rénovation de la chapelle, la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir à partir d'un plan de financement prévisionnel de 57 078€ TTC.

Renouvellement du parc informatique de l'école : Le parc informatique de l'école datant de 2014 est devenu obsolète. Le conseil municipal décide de demander une subvention pour l'acquisition de nouveaux matériels pour une valeur de 6 323€ TTC.

Signature de la convention de mise en œuvre du service commun «entretien de la voirie» : Mr le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à ce service pour l'entretien des routes communales auprès de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île.

Extrait conseil municipal du 23/02/22

Mise en place d'un système de vidéo-protection : Le conseil approuve le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur différents lieux de la commune et autorise Mr le Maire à signer le contrat avec CENOV.

Procédure de marché public pour les travaux de rénovation énergétique de l'école : Aucune offre n'a été reçue pour la couverture de l'école et une seule offre pour les menuiseries mais les documents administratifs n'ont pas été fournis (calendriers, références,...), Le marché étant infructueux, le conseil décide de recourir à un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence.

Signalisation de la digue de By : Le conseil donne un avis favorable à la mise en place de panneaux «chaussée déformée» et « limitation à 30km/h » à chaque extrémité de la route de la Digue.

Extrait conseil municipal du 23/03/22

Vote du compte administratif 2021: Le conseil vote et arrête le compte administratif 2021 avec un excédent de 212 594,17€.

Contrat de maintenance du parc informatique de l'école: Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le contrat de maintenance du parc informatique de l'école pour une durée d'un an renouvelable avec la société Preniuma.

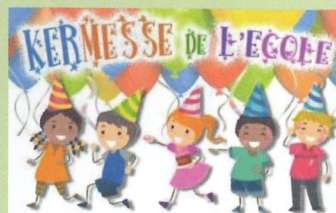
Les travaux de rénovation énergétique de l'école : Mr le Maire est autorisé à signer les offres reçues pour les travaux de l'école soit 56 541€ HT pour la réfection d'une partie de la couverture et 67 991€ HT pour le changement des menuiseries.

Contrat de location d'un tracteur : Le tracteur de la commune n'étant plus en état de fonctionner correctement, le conseil autorise Mr le Maire à signer un contrat de location longue durée de 36 mois comprenant la livraison, l'entretien et les déplacements afférents au nouveau tracteur ARION.

À L'ÉCOLE

Kermesse de fin d'année

Après deux ans de privation, la fête qui célèbre la fin de l'année scolaire réunira enfants, parents, enseignants et personnel encadrant le vendredi 24 juin 2022 à partir de 17h00 avec le traditionnel spectacle, suivi d'animations diverses et variées qui clôtureront cette journée. Les élèves de CM2 recevront le « diplôme » de fin de scolarité de la commune de Bégadan et une calculatrice dont ils feront bon usage au collège, à n'en pas douter.



Inscription pour la rentrée scolaire septembre 2022

En vue d'une première inscription à l'école d'un enfant, nous invitons dès à présent les parents à se rapprocher du secrétariat, munis du livret de famille, du carnet de santé et du certificat médical d'aptitude à la vie scolaire de l'enfant, et un justificatif de domicile. Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat de mairie car **les effectifs de l'école doivent être connus le plus tôt possible.**

MANIFESTATIONS PASSES

Cérémonie du 8 Mai

Après deux années de restriction en raison de la pandémie de Covid19, les hommages rendus le 8 mai à tous ceux qui ont combattu pour la France, ont eu lieu avec la population, certes très peu représentée, autour du Mr le Maire et des élus et Mr Ségatti président de l'ULAC. Une gerbe a été déposée au Monument aux morts, et une au cimetière, puis un apéritif a été offert à l'issue de la cérémonie.



Repas des Aînés

Le 6 mars dernier, la situation sanitaire nous a enfin permis d'organiser notre traditionnel repas des Aînés. A cette occasion, les habitants de Bégadan de plus de 70 ans étaient invités à venir partager le repas préparé par Médoc Traiteur et danser aux sons rétros, ou pas, de Cocktail Music. Et nombreux ont répondu présents. Malheureusement, certains de nos aînés n'ont pas pu ou pas osé venir au repas. Il leur a donc été offert une panier gourmande préparée par le Délice du Palais à Lesparre.

MANIFESTATIONS À VENIR

Vide grenier au Port de By

Le Comité des Fêtes du port de By organise son désormais traditionnel vide grenier **le dimanche 5 juin** pour le week-end de Pentecôte. Vous trouverez sur place de quoi vous restaurer toute la journée. Le soir, un marché gourmand permettra de finir cette belle journée en toute convivialité.



Elections législatives

Le calendrier électoral n'est pas terminé Les élections pour le **renouvellement des députés à l'assemblée nationale** se tiendront en deux tours les **12 et 19 juin 2022** dans la salle du conseil municipal.

Reprise des activités

Les associations de notre village ont enfin pu reprendre leurs activités. Ainsi, depuis le 23 janvier les lotos ont repris, d'abord timidement puis chaque dimanche soir comme avant la pandémie. La première soirée depuis 2 ans a été organisée le 9 avril 2022 au foyer rural par le comité des fêtes de Bégadan. Cet événement, attendu de tous a attiré de très nombreux convives et duré jusque tard dans la nuit.



Fête de la Saint-Jean

Elle est enfin de retour ! Le week-end du 17 au 19 juin prochain, le Comité des Fêtes de Bégadan vous invite à venir participer à la Fête de la Saint-Jean. Au programme, loto, repas, balade en motos, concours de pétanque, spectacle, marché gourmand... et pour finir un magnifique feu d'artifice. Surveillez votre boîte aux lettres, vous trouverez tous les détails distribués dans les semaines à venir.

Fête du port de By

Les 26, 27, 28 et 29 août prochains, le Comité des Fêtes du Port de By a le plaisir de vous convier à la fête du Port de By. Pour célébrer le retour de leur animation fétiche, les membres de l'association vous ont concocté un programme très riche : loto, concours de pétanque, spectacle, marché gourmand, ainsi que le traditionnel et magnifique feu d'artifice. Alors venez nombreux profiter des festivités !

Forum des associations

Les associations de Bégadan, en cette période de reprise, ont besoin de bénévoles afin de pouvoir continuer à vous proposer des animations sportives, festives, culturelles... C'est pourquoi, elles vous convient au Forum des Associations qui se déroulera **le samedi matin 3 septembre** prochain au foyer rural. Venez nombreux à la rencontre de nos associations qui font que de notre village un village où il fait bon vivre.

ACTUALITES

Fleurissement du bourg et des hameaux

Vous avez certainement remarqué les jardinières et espaces verts fleuris par nos employés municipaux, avec de belles fleurs de sortie d'hiver dans le bourg et les hameaux. Nous nous efforçons de rendre notre village toujours plus agréable et accueillant en embellissant notre environnement quotidien. Merci à eux pour leur savoir-faire mis au service de la population du village.



Travaux d'aménagement de la place du foyer rural

Comme vous l'avez sans doute tous remarqué, la place du foyer rural se transforme. Les travaux d'aménagement ont bien avancé. Ils se sont fait et se feront en plusieurs étapes (goudronnage de chaque côté de la place, places pour les personnes à mobilité réduite, place pour les livraisons, zone d'accès pour les pompiers, préparation du sol, plantations....et d'autres étapes à venir). Une aire piétonne, ornée d'arbustes variés a été créée, et les trois arbres, qui viennent d'être plantés complètent le décor. Un vrai lieu de convivialité devant la salle des fêtes ! Les places pour personnes à mobilité réduite sont les seules places devant l'entrée du foyer, ainsi que pour les livraisons. Le reste du parking « traverse » la rue, à quelques dizaines de mètres, ce qui ne changera pas vraiment vos habitudes.

Animaux errants



La divagation animale (chiens, chats...) pose, outre des problèmes de protection animale (animaux accidentés), de potentiels problèmes de santé et de sécurité publique (accidents sur la voie publique, morsures...).

La loi interdit la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Une contravention de 2^{ème} classe pouvant aller jusqu'à **150 euros pour la divagation d'un chien** représentant un danger pour autrui peut être appliquée. Par ailleurs, le propriétaire d'un animal ou celui qui en a l'usage est responsable du dommage causé par ledit animal, que l'animal soit sous sa garde, ou qu'il soit égaré ou échappé. La gestion des animaux errants est effectuée par le maire.

Si l'animal n'est pas identifié, le maire fait enlever l'animal vers la fourrière si l'animal est transportable, ou les pompiers dans le cas contraire.

Un vétérinaire cherche l'identification, afin de contacter le propriétaire de l'animal. Il y est gardé sous un délai franc de garde de 8 jours ouvrés. Le gestionnaire de la fourrière doit désigner un vétérinaire sanitaire pour la surveillance des maladies réglementées. Lors de la restitution d'un animal à son propriétaire, celui-ci devra régler la totalité des frais de fourrière. Les frais d'identification réalisée par un vétérinaire, seront également à sa charge. Dans le cas où l'animal n'est pas identifié, les frais d'enlèvement vers la fourrière ainsi que les frais de vétérinaire sont à la charge de la commune, ce qui peut représenter un certain budget....., qui pourrait être alloué à d'autres dépenses communales.

PRATIQUE

L'écocitoyenneté ... un geste au quotidien

Nous entendons tous les jours dans les médias parler d'écocitoyenneté et cela nous semble très souvent inaccessible, éloigné de notre quotidien (voiture électrique, panneaux photo-voltaïques, etc...). Mais dans notre vie de tous les jours, en changeant un petit peu nos habitudes, nous pouvons agir pour l'environnement de façon concrète et simple. Ces actions seront d'autant plus efficaces que nous serons nombreux à les réaliser. Nous sommes tous des ambassadeurs de la terre, de notre Terre, et nous avons tous notre rôle à tenir. Le tri sélectif en est un excellent exemple, en utilisant nos différentes poubelles et les déchetteries du SMICOTOM nous agissons pour limiter l'enfouissement des déchets et en triant nos verres et en les rapportant de façon volontaire et citoyenne dans les bornes dédiées, nous limitons l'utilisation de matières premières et d'énergie, ce matériau étant recyclable sans fin !



Pour les déchets de jardin, plusieurs possibilités, comme le compostage « maison », le service mobile de broyage des branches qui permet en plus de récupérer les copeaux pour nos arbres et autres parterres de fleurs, mis en place depuis le début de l'année par le SMICOTOM. Profitons-en pour rappeler une nouvelle fois qu'il est interdit de faire brûler vos déchets, quelle que soit leur nature. Plutôt que de jeter vos vieux meubles, bibelots, vêtements, électroménagers encore en bon état et pouvant avoir une deuxième vie, privilégiez le don/vente en utilisant le service de La Recyclerie du SMICOTOM ou les bornes à disposition pour les vêtements ou encore la vente d'occasion sur internet via des sites dédiés. Bien-sûr il existe encore bien d'autres actions possibles pour préserver l'environnement et si tout le monde s'y met, nous améliorerons notre quotidien et celui de nos enfants, petits-enfants...

Calendrier des lotos

- Dimanche 8 mai : Loto organisé par le CCAS
- Dimanche 15 mai : Loto organisé par le Foyer Rural
- Dimanche 22 mai : Loto organisé par la Comité des fêtes du Port de By
- Dimanche 29 mai : Loto organisé par l'association des Parents d'élèves
- Dimanche 5 juin : Loto organisé par le Foyer Rural
- Dimanche 12 juin : Loto organisé par la Gym
- Vendredi 17 juin : Loto organisé par le Comité des Fêtes de Bégadan
- Vendredi 26 août : Loto organisé par le Comité des Fêtes de Port de By
- Dimanche 11 septembre : Loto organisé par la Pétanque
- Dimanche 18 septembre : Loto organisé par l'ACCA
- Dimanche 25 septembre : Loto organisé par le Comité des Fêtes Port de By

